

VILLAGE DE GRANDES-PILES
630, 4E AVENUE
GRANDES-PILES
G0X 1H0

1er PROJET DE R E G L E M E N T N O : 582 - U R - 2023

Règlement no: 582-UR-2023 modifiant les usages autorisés du règlement de zonage 495-UR-2014 pour autoriser l'usage de comptoirs mobiles uniquement dans les zones 3-P et 17-P.

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement de zonage no: 495-UR-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récit.

ARTICLE 2 TITRE DU REGLEMENT

Règlement no: 582-UR-2023 modifiant les usages autorisés du règlement de zonage 495-UR-2014 pour autoriser l'usage de comptoirs mobiles (5893) dans les zones 3-P et 17-P.

ARTICLE 3 BUT DU REGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'autoriser l'usage de comptoirs mobiles (5893) uniquement dans les zones 3-P et 17-P.

ARTICLE 4 MODIFICATIONS DES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 3-P et 17-P

Les grilles des spécifications du règlement de zonage 495-UR-2014 sont modifiées pour autoriser la classe d'usages Commerciale et de services, sous-classe légère, code 5893, comptoirs mobiles dans les zones 3-P et 17-P.

Les grilles des spécifications du règlement de zonage 495-UR-2014 sont modifiées pour

interdire la classe d'usages Commerciale et de services, sous-classe légère, code 5893,

comptoirs mobiles dans toutes les zones à l'exception des zones 3-P et 17-P.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

/S/ Caroline Clément
Mairesse

/S/ Annie Saint-Pierre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	5 septembre 2023
Adoption du 1 ^{er} projet de règlement:	2023
Avis public – consultation :	2023
Consultation :	2023
Adoption du 2 ^e projet de règlement :	2023
Adoption du règlement :	2023
Certificat de conformité MRC...:	2023
Affichage final.....:	2023